



## MINUTES DE LA REUNION PROTOCOLAIRE FINALE

### **Secrétariat d'Etat aux transports, le 29 juillet**

*Ces minutes sont issues des notes prises par le SNCTA et n'ont pas été validées par les autres participants.*

#### **Participaient entre autres :**

**- pour le Gouvernement :**

**Le secrétaire d'Etat aux transports, Dominique Bussereau**

**Son directeur de cabinet, Marc Hamy**

**- pour l'administration :**

**Le directeur général de l'Aviation civile, Patrick Gandil**

**Syndicats présents : CFDT, CFTC, SNCTA, UTCAC, SNIAC, USAC, SNPL/DGAC**

#### **Le secrétaire d'Etat aux transports :**

Bonjour à tous, et merci de votre ponctualité. Je suis heureux de vous accueillir en ce jour de grands départs.

Ce huitième protocole marque une étape importante pour les évolutions de notre maison. La DGAC est un élément important du ministère, compte tenu du fait que la France est un grand pays en matière d'aéronautique. La DGAC dispose de compétences larges en termes de sécurité et de bon fonctionnement général de cette activité.

Ce protocole est un accord important pour ce qui est de l'économie du secteur et de la construction européenne.

Sur les trois ans qu'il va couvrir, il sera marqué par des changements en profondeur ; marqués notamment par le Ciel unique européen et le rapprochement civil-militaire : des changements indispensables dans lesquels nous sommes résolument engagés.

Nous sommes par ailleurs dans une période de crise marquée par un recul du transport aérien, ce qui implique des contraintes budgétaires.

Je suis sensible au fait que les organisations syndicales en aient pris conscience et les remercie pour leur sens des responsabilités.

Mais la reprise est en cours et cet accord doit permettre de nous y préparer ; en termes de sécurité, d'environnement, de capacité et de maîtrise des coûts.

L'amélioration des services passe par la construction du FABEC et ses six Etats membre ; par des investissements permettant de moderniser le système ; et par SESAR, qui fera évoluer tous les métiers.

Cet accord comporte un volet social important en termes de formation, de qualification, d'évolution des carrières et de rémunération des personnels.

La DGAC dispose d'une grande richesse en termes de qualité de ses personnels, qui est à cultiver.

Les progrès techniques et les évolutions européennes ne sont pas que des mots et doivent être accompagnés de progrès sociaux, qui accompagnent les gains de productivité auxquels est soumis l'ensemble du secteur public, Etat et collectivités territoriales confondus.

Les négociations n'ont pas été faciles. Elles ont été émaillées de conflits et d'interrogations chez les personnels. Merci à vous d'avoir *in fine* privilégié le dialogue social, pour parvenir à un accord dans la concertation.

Ce protocole permet en effet de structurer les évolutions par le dialogue, qui se concrétisera par un grand nombre de GT et de Groupes de suivi.

Vous représentez toutes les professions, ce qui est un gage d'équilibre de cet accord. Nous aurons à faire preuve de persuasion ; tous les personnels ne sont pas convaincus de sa pertinence ; et si le compromis auquel vous êtes arrivé respecte vos sensibilités diverses, il y a encore de la place pour la concertation.

C'est pourquoi cet accord est ouvert à la signature d'autres organisations syndicales jusqu'à septembre.

Pour ce qui est de l'émergence du Ciel unique et de la constitution du FABEC, j'ai mandaté Gilles Savary, un élu de ma région, que je connais bien et en lequel j'ai confiance, pour qu'il nous remette un rapport qui permettra d'établir une feuille de route pour la construction du FABEC, sur laquelle nous ferons le point en septembre. Par ailleurs, les échanges que j'ai eu avec mon homologue allemand et que je continuerai à avoir tout au long de l'été nous permettront de constituer un axe franco-allemand très présent à l'automne.

Nous devons avoir un esprit de concertation pour assurer le changement, dans un dialogue apaisé, porteur d'avenir pour les personnels. Merci encore pour votre esprit de responsabilité. Le protocole est un engagement au service des personnels et pour le service public, qui vous a demandé de l'énergie et du courage. Je remercie également le directeur général de l'Aviation civile et son administration pour le travail qu'ils ont fourni.

### **Le directeur général :**

Ce protocole est marqué par de fortes évolutions dues à l'Europe, et par un contexte de critiques que nous avons essuyées de la part de la Cour des comptes dont on peu espérer qu'il y mette un point final. Il est également marqué par la fin des clairances, et les changements consécutifs dans l'organisation du travail.

Il permettra une remise en ordre juridique du système jusque-là illégal de rémunération des personnels.

Il organisera les évolutions en matière d'organisation et de productivité, en matière par exemple de basses couches, de coordination civil-militaire, d'information aéronautique par exemple ; un changement très lourd en matière de surveillance, avec en particulier la création de la licence d'inspecteur de surveillance.

Le contenu professionnel et organisationnel du protocole est donc tout à fait significatif.

Un grand projet concerne aussi l'ENAC, avec la réforme LMD (*Licence-Master-Doctorat*), qui permettra une reconnaissance de l'ENAC et de ses diplômés selon les standards internationaux.

La modernisation des fonctions support est également importante car elle permettra à la fois des gains de productivité et une amélioration du service rendu ; les deux évolutions étant rendues simultanément possibles grâce à l'utilisation de toutes les nouvelles technologies.

Tout cela concourt à une réduction de près de 500 emplois, ce qui est tout à fait significatif ; et cela occasionnera un juste retour aux personnels. Une bonne partie des économies réalisées sera affectée à des améliorations sociales de tous les corps de la maison ; ce qui est un juste retour.

Il est d'ailleurs à noter que l'éventail des rémunérations sera réduit plutôt qu'augmenté, par un repyramidage des corps et des mesures en matière de primes notamment pour les administratifs, le corps ouvrier, le corps des pilotes (qui dispose de nouveaux statuts et de mesures indemnitaires spécifiques). La création d'un nouveau corps d'encadrement sera source d'évolutions importantes pour les ingénieurs électroniciens et pour certains TSEEAC. L'accès à l'indice terminal 702 pour le corps des TSEEAC est également une mesure importante, cet indice étant très supérieur à ce qui se pratique habituellement pour des personnels de catégorie B. Les ICNA voient, eux, une réforme de leur dispositif indemnitaire, et l'ouverture à tous les postes d'encadrement, avec l'ouverture pour le corps des ICNA au HEB ce qui marque une étape considérable de la reconnaissance de ce corps d'ingénieur.

On fait ainsi la preuve qu'on peut être plus performant et avoir des retours importants pour les personnels.

Il y a un an, on n'aurait pas pu imaginer de tels progrès. Ces progrès sont financés par les efforts de tous les personnels. Merci à tous.

#### **CFDT :**

Nous rappelons que nous signons aujourd'hui un relevé de conclusions. Il y a encore du chemin à faire car nous retournons devant nos sections locales avant de nous engager définitivement. Nous attendions d'autres mesures dans ce protocole. Nous souhaitons en particulier que les mesures d'intéressement portées par le protocole soient utilisées pour mettre en place un système complémentaire de type ATC pour tous les personnels. Nous sommes restés dans la négociation depuis le début, mais il y a un travail d'explications à faire, et les mesures sur l'intéressement que nous proposons pourraient aller dans ce sens.

#### **UTCAC :**

Rappelons tout d'abord quelques éléments de contexte : la durée de la négociation a été anormalement longue. Ce n'est pas la faute de l'administration ; mais le temps joue contre nous. Pour notre part, nous sommes mandatés pour signer le protocole. Le prochain rendez-vous est en septembre, à la remise du rapport Savary : le protocole doit être signé avant.

Concernant le texte proprement dit, nous nous félicitons du rappel de l'unité de la DGAC, du renforcement des passerelles entre les services, du renforcement du pôle de surveillance et de la création de la licence d'inspecteur de surveillance. Nous souhaitons voir réaffirmé le rôle de DSAC vis-à-vis de l'EASA, ce qui est désormais chose faite.

Pour ce qui est du départ à la retraite et du taux de remplacement, il est inférieur à 50 % pour tous les personnels. Il y a donc une réflexion à mener.

Nous sommes satisfaits de la reconnaissance de l'atypisme du corps des TSEEAC et c'est pourquoi nous revendiquons son classement en catégorie A.

#### **USAC :**

La rédaction stratégique du protocole est très claire, il comporte de nombreuses avancées sociales : nous sommes attachés à l'unité de la DGAC et c'est pourquoi nous pensons que son passage en Etablissement public serait une bonne solution.

#### **SNIAC :**

Nous remercions les négociateurs pour l'énergie qu'ils ont déployé. La feuille de route est claire et précise. Le protocole contient une amélioration de la performance, la prise en compte de l'Europe pour ce qui est de la navigation aérienne, de la surveillance, et de SESAR. Le texte contient également des améliorations significatives des conditions sociales.

#### **CFTC :**

Nous avons été à vos côtés au cours d'une négociation longue et chaotique. Il a fallu des efforts pour maintenir la paix sociale et le dialogue. Nous regrettons de ne pas avoir été entendus pour ce qui est de nos revendications concernant l'âge limite de départ en retraite et le taux de remplacement. Nous sommes néanmoins prêts à signer ce protocole social qui va demander des efforts aux personnels pour accompagner des changements à la DGAC. Il va maintenant falloir expliquer tous les tenants et les aboutissants ainsi que les enjeux aux personnels. Nous ne sommes pas venus en catimini. Nous aurons besoin d'être sûrs que l'administration et le Gouvernement seront également présents dans la mise en place de ce protocole.

#### **SNCTA :**

Nous tenons tout d'abord à remercier l'ensemble des personnels qui ont participé à ce travail, certains sont proches de vous aujourd'hui (*sont assis à côté du ministre : son directeur de cabinet, le directeur général, ...*), mais je voudrais en profiter pour remercier ceux qui ne sont pas présents, notamment les services d'Olivier Chansou (*sous directeur du service des personnels*) qui ont travaillé et largement contribué à créer une ambiance qui a permis à ce travail d'aboutir.

Avant de parler du protocole, un mot sur les changements dans lesquels nous sommes engagés, non par choix, mais parce que le monde évolue. On est dans un contexte où la sécurité prend une importance particulière, où l'environnement prend une importance considérable et où la pression exercée par les compagnies sur les services de navigation

aérienne ne cesse d'augmenter. SESAR est l'un des éléments qui va participer à une évolution des métiers de la Navigation Aérienne ; dont on se rend bien compte qu'ils vont vivre une révolution complète dans les 10 prochaines années, ce qui peut permettre de comprendre un certain nombre d'inquiétudes soulevées, et manifestées d'une manière ou d'une autre. Ces inquiétudes ont trouvé des relais, car nous avons souffert d'un manque de communication et d'information. Des efforts ont été faits, mais globalement la DGAC n'a pas fait l'effort d'expliquer les enjeux, ce qui participe à accroître les craintes. C'est un enjeu prioritaire des mois qui viennent, surtout dans la perspective des évolutions internationales qui vont s'imposer à nous.

Pour revenir sur ce texte, il n'est pas parfait, mais est à notre sens équilibré. Chacun a fait des efforts, a participé, et le SNCTA apposera sa signature sur ce relevé de conclusions, et sur le protocole dès que cela sera possible.

Un point sur les dossiers internationaux. On a bien noté l'ambition de l'Etat, et notamment la communication issue du dernier Conseil des ministres. Il faut néanmoins maintenant se tourner vers l'avenir : les prochains enjeux sont le rapport de M. Savary, puis, sans nul doute, le 2 décembre à Bruxelles pour être capable de construire, avec nos partenaires européens, un véritable projet de service public européen.

Autre enjeu international : consolider le dialogue social au niveau du FABEC. Si l'on veut construire l'Europe, et un projet international, le dialogue social doit prendre une ampleur au delà de la France, qui n'est qu'un des partenaires engagés. La France a, en la matière pris des engagements, mais il faut aller plus loin.

Et dernier point, il va falloir communiquer, expliquer le protocole, expliquer que nous sommes rentrés dans un processus de travail et que tout reste à construire; il y a dans les GT des marges de manœuvre, encore faut il y participer, le SNCTA y prendra toute sa part. Sur les mesures sociales, on tient à souligner leur importance, dans le contexte particulier que l'on traverse. On vous remercie pour le travail de vos collaborateurs qui ont, sur le dossier des retraites, permis de faire reconnaître la spécificité de notre métier. On a noté qu'il ne s'agit que d'un moratoire, on s'engagera, dès le mois de septembre pour trouver des solutions, en tenant compte des pratiques en vigueur dans le FABEC, et des nouvelles lois.

Deuxième chose, les approches centrales. Les espaces inférieurs doivent être réorganisés. On s'y engage résolument, mais il y a un gros travail d'explication du Gouvernement à faire en direction des pouvoirs publics locaux, pour faire comprendre que les évolutions amélioreront la sécurité et le service et que les évolutions ne sont pas négatives pour tel ou tel pouvoir local.

Sur le civil militaire, chacun devra faire des efforts. Les civils vont évoluer, mais il faudra que les militaires fassent des efforts, et il faudra certainement conduire, sur la durée de ce protocole, des arbitrages en la matière.

Enfin on ne pourrait pas être complet sans rappeler les couacs de ces derniers mois, la crise dans laquelle nous sommes plongés, la crise médiatique. On tient à souligner que l'on a entendu les messages de soutien de la DGAC et des contrôleurs, parfois prononcés par vous même, néanmoins, on ne peut pas se satisfaire des réponses politiques qui ont été faites face aux attaques médiatiques. Autant le sujet des clairances aurait pu être discuté, autant la méthode qui a été retenue n'était pas la bonne. On espère aujourd'hui que, en signant ce protocole, on tourne le dos à ces méthodes, et que l'on revient à un climat beaucoup plus serein et apaisé, et normal dans le fonctionnement de la DGAC. On

a su mener, dans la DGAC, des évolutions considérables au cours des 25 dernières années. On aurait certainement pu mener celle là dans un climat de concertation. Il est temps que les personnels puissent se rendre compte que les mesures du protocole vont être mises en œuvre, dans la concertation, et non le diktat de certaines mesures que les personnels ne peuvent accepter.

Enfin, pour terminer, la logique protocolaire a été promue, et portée par le SNCTA depuis 25 ans. Mais il ne s'agit que d'un outil qui sert à contractualiser des accords entre Gouvernement et organisations syndicales. Nous restons convaincus que le protocole DGAC reste le meilleur moyen pour consolider des avancées pour tous les personnels. Dans tous les cas, le SNCTA fera en sorte que les mesures que contient ce protocole se mettent en œuvre pour les contrôleurs, quelle que soit la forme que cela devra prendre.

**SNPL :**

*(Le SNPL était présent pour le compte des pilotes de la DGAC. Il se satisfait de la présence des pilotes dans le protocole et des avancées qui les concernent.)*

**Le directeur général :**

Permettez-moi d'apporter quelques éléments de réponse.

Concernant la fin d'activité, le problème doit s'aborder sur 2 angles : celui de l'âge limite de départ, et celui du revenu.

Concernant ce dernier point, le sujet n'est pas ouvert pour l'instant, mais le protocole l'ouvre dans le cadre de l'intéressement. Il faudra tenir compte d'un contexte économique et social difficile, mais cela ne nous empêchera pas de travailler.

Concernant l'âge de départ, se pose, pour les contrôleurs, le problème de la soumission au stress de longue durée. Un groupe de travail est prévu pour réfléchir à ces évolutions. Il faudra envisager les conséquences que cela a sur la fin de carrière, que se soit sur les postes d'encadrement ou pour les carrières « au casque ».

Concernant les TSEEAC, la catégorie A n'est pas inscrite au protocole, mais la réforme statutaire et l'accès au corps d'encadrement permettent une ouverture à la catégorie A. Les enjeux de formation qui amèneront les TSEEAC au niveau licence vont également dans la bonne direction.

Pour ce qui est des Attachés, le protocole porte une réduction de la césure entre les corps techniques et des corps administratifs.

*(...)*

Que l'administration assume le protocole, c'est une évidence.

*(...)*

*(Souriant)* Sur l'importance de la communication, c'est aussi une évidence, mais nous attendrons la rentrée pour cela, car la communication au mois d'août est un exercice particulièrement difficile ; et donc l'échec est absolument garanti !

**CFTC :**

Cela dit, plus qu'un relevé de conclusions, nous sommes venus signer un protocole.

**Le directeur général :**

La signature de ce relevé de conclusions au Ministère est un acte de portée significative. Cela indique que le texte qui a été négocié est désormais définitif.

*(Un parapheur passe parmi les organisations syndicales, qui signent le relevé de conclusions, puis signent le directeur général et le secrétaire d'Etat)*

**Le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat :**

Il s'agit bien ici de sceller définitivement par la signature de M. le Ministre le texte négocié. Le protocole est ouvert dès aujourd'hui à la signature des syndicats au siège de la DGAC

**Le secrétaire d'Etat :**

Mesdames et Messieurs, nous nous donnons rendez-vous en septembre. D'ici là, vous l'avez bien mérité, bonnes vacances à tous.

**Remarque :** *A l'issue de la réunion, le ministère nous a expliqué qu'en septembre, la clôture des signatures par les syndicats du texte protocolaire sera actée par la signature du Ministre.*